



Pour un métier qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement avec une orientation agroécologique

Taux de réussite aux examens :
100% en 2024 et 91% sur 4 ans

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

Idéalement situé, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un internat.

Carte des enseignements optionnels originale de cette formation sur notre établissement :

- Hippologie et Équitation
- Cinéma et Audiovisuel

Points +

- Classes à petits effectifs
- Des pratiques pédagogiques variées : pédagogie de projets, travaux pratiques
- Des infrastructures sur site : parc paysager, exploitation agricole, laboratoires et salles spécialisées qui facilitent les apprentissages
- Sections sportives en rugby et volley, mises en œuvre en partenariat avec les clubs, associations et fédérations sportives de proximité
- Sections européennes en anglais et en espagnol permettant de découvrir d'autres pratiques professionnelles et culturelles, valorisées par des stages à l'étranger (Canaries, Malte...).

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

+ D'INFOS :

En scannant ce QR Code

Version Juillet 2024

AgroCampus Nîmes Rodilhan Marie Durand
Chemin des Canaux - 30320 RODILHAN
04 66 20 67 67 / epl.nimes@educagri.fr
www.epl.nimes.educagri.fr

Suivez-nous sur :



OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Atteindre une qualification technique et professionnelle.
- Former de futur(e)s professionnel(le)s du secteur des aménagements paysagers, pour l'aménagement et l'entretien des parcs / jardins / espaces verts au sein d'entreprises du paysage, des services d'espaces verts des communes / collectivités territoriales / syndicats intercommunaux : chef(fe)s d'équipe, jardinier(e)s paysagistes qualifié(e)s, voire chef(fe)s de chantier ou responsables des espaces verts après quelques années d'expérience.



PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'admission

Élèves en recherche d'une formation pratique, d'une technique solide en phase avec les réalités du secteur des aménagements paysagers.

Conditions d'admission :

- Être orienté(e) en seconde professionnelle « Nature-jardin-paysage-forêt » (NJPF) par le conseil de classe de troisième.
- Présenter au lycée le dossier de candidature selon les modalités proposées lors des phases d'orientation (fiche de liaison).
- Être affecté(e) au lycée par la commission académique départementale (procédure Affelnet).



POURSUITE D'ÉTUDES

Pour les élèves qui souhaitent poursuivre après le baccalauréat professionnel et qui ont des capacités d'analyse, d'autonomie et de travail scolaire, le lycée de l'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand propose un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en Aménagements Paysagers.

Transport, hébergement, restauration
Fiche détaillée du contenu de formation

